



Prix Jean Cassaigne des lycéens pour la solidarité internationale

prixjeancassaigne.org

2^{EME} APPEL A PROPOSITIONS 2020-2021.

Ce prix lancé par le Groupe Scolaire Jean-Cassaigne (Mont-de-Marsan) et l'association « Les amis de Monseigneur Cassaigne » (Grenade-sur-l'Adour) souhaite récompenser une organisation française dont l'action a contribué de façon significative à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable au Sud. Il s'inspire de l'œuvre de Jean Cassaigne¹ qui, au 20^{ème} siècle, a consacré son existence à donner un cadre de vie digne et joyeux aux lépreux des minorités des hauts-plateaux vietnamiens. L'organisation lauréate de ce prix est choisie en réponse à cet appel à propositions par un jury de lycéens du lycée Jean-Cassaigne. Ce jury est appuyé par un comité d'experts de la recherche et du développement international.

* Qui peut en bénéficier ?

Une organisation française de solidarité internationale laïque ou confessionnelle reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général dont le budget annuel en 2019 a été inférieur ou égal à 5 M €.

* En quoi consiste le prix ?

10 000 € et un trophée remis à l'organisation dont l'action est retenue par les lycéens. Un reçu fiscal devra être émis par l'organisation récompensée.

* Qu'est ce qui est éligible ?

Une action déjà engagée ou récemment terminée dans un pays du Sud qui a permis de redonner de la dignité aux populations les plus démunies. Il s'agit essentiellement des

¹ Voir la vie de Jean Cassaigne sur le site internet de l'association *Les amis de Mgr Cassaigne*, <http://amisjean.cassaigne.free.fr/>

jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap, des membres de minorités ethniques ou religieuses, des victimes de conflits, d'absence de liberté d'opinion ou de discriminations, des réfugiés, migrants ou populations déplacées, des victimes de risques sanitaires, sismiques, climatiques, des sans-abris. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les 71 pays du Sud considérés comme prioritaires sont mentionnés en annexe 2. Il s'agit de pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, du Proche et du Moyen Orient, d'Amérique latine ou de la Caraïbe à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. L'Inde, déjà distinguée par le Prix en 2020, et certains pays où les conditions de mise en œuvre de la solidarité internationale ne sont pas réunies, ne figurent pas dans cette liste.

* **Quelles sont les thématiques prioritaires pour l'année 2019-2020 ?**

Les thématiques sont choisies par les membres du jury des lycéens pour que le Prix contribue à répondre à ceux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qu'ils considèrent comme prioritaires.

1. Amélioration de l'éducation des enfants, notamment des filles, pour répondre aux objectifs d'égalité entre les sexes, tout particulièrement, mais pas seulement, dans les domaines des technologies de l'information et de la communication.
2. Lutte pour la justice sociale, notamment au bénéfice des populations spoliées de leurs droits et de leurs biens, lutte contre les violences faites aux femmes.
3. Amélioration de l'accès aux soins des populations les plus vulnérables.
4. Amélioration de l'indépendance économique des femmes, notamment par un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication.
5. Adaptation au changement climatique, notamment pour les populations les plus vulnérables aux dérèglements climatiques.

* **Quelles sont les conditions ?**

La proposition doit démontrer que l'action engagée dans la durée a déjà abouti à des changements au profit de populations exclues ou particulièrement vulnérables dans les domaines considérés comme prioritaires en 2020-2021. Ces changements peuvent s'inscrire dans les sphères sociales et économiques (amélioration du « vivre bien », création d'emplois ou d'activités, par exemple), politiques et juridiques (reconnaissance de droits, par exemple), environnementales (adoption de pratiques adaptées aux dérèglements climatiques, par exemple), éducatives, etc. Cette liste n'est pas exclusive.

Ces changements résultent d'un engagement commun entre une organisation française de solidarité internationale et une population bénéficiaire avec la nécessaire participation d'une organisation locale.

Un "cheminement de l'impact" ayant conduit à ces changements devra être présenté en détaillant la contribution de l'organisation qui répond à cet appel.

L'action doit se poursuivre en 2021 ou montrer que l'autonomie acquise grâce à ces changements ne justifie plus la collaboration avec l'organisation française. Dans ce cas, ce dernier point devra être documenté.

* **Comment postuler ?**

Dans un premier temps, en remplissant **le formulaire** qui peut être téléchargé sur le site du prix et en l'envoyant **au plus tard le 15 mars 2021** par courriel à l'adresse suivante : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Dans un deuxième temps pour les pré-propositions sélectionnées, en préparant **un message vidéo** d'un(e) représentant(e) de la population concernée par cette action, qui puisse témoigner des changements apportés par cette action à la population visée grâce à l'engagement de l'organisation française.

* **Comment sont évaluées les réponses ?**

Un comité d'experts français issus du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'ingénierie du développement international (cf. annexe 3) est mobilisé pour évaluer chacune des propositions reçues. Ils sont bénévoles et s'engagent à signaler tout conflit d'intérêt qui pourrait intervenir dans le processus d'évaluation. Ils utilisent une grille d'évaluation identique. Deux avis sont obtenus et les résultats seront communiqués de façon anonyme aux postulants.

Le résultat des expertises permet de présélectionner environ 5 propositions considérées comme robustes et répondant aux objectifs du prix.

Les propositions présélectionnées seront portées à la connaissance du jury des lycéens avec les messages vidéo des partenaires du Sud. Ce jury est composé de 12 volontaires de classes de seconde, première et terminale du lycée Jean Cassaigne sélectionnés en fonction de leurs motivations. Le jury se réunira pour débattre et retenir conjointement la proposition qui sera primée en 2021.

Les responsables du projet

- Gilles Saint-Martin, ancien directeur des relations européennes et internationales du Cirad, ancien membre du Haut Conseil à la Coopération Internationale (HCCI), association *Les amis de Monseigneur Cassaigne*
- Tiphaine de Chaptal, chargée de la pastorale, *Groupe Scolaire Jean Cassaigne*

Contact : prix.jean-cassaigne@orange.fr

Annexe 1 - Calendrier 2020-2021

- * **Novembre 2020**
 - Sensibilisation des lycéens
 - Lancement de l'appel à candidatures pour le jury des lycéens au sein du lycée Jean Cassaigne
- * **Décembre 2020**
 - Sélection des 12 membres du jury des lycéens à partir des réponses reçues
- * **Janvier 2021**
 - 1^{ère} réunion du jury des lycéens
 - Concertation préalable avec le comité d'experts
 - Publication de l'appel à propositions
- * **Janvier-février 2021**
 - Sensibilisation des organisations et réponse aux questions
 - Campagne de communication
- 15 mars 2021**
 - Clôture de l'appel à propositions
- * **Mars-avril 2021**
 - Première analyse des propositions reçues sur des critères d'éligibilité
 - Evaluation des dossiers par le comité d'experts
- * **Mi-avril 2021**
 - Pré-sélection des propositions à soumettre à l'avis du jury des lycéens à partir des évaluations des experts
 - Information des organisations ayant répondu à l'appel
 - 2^{ème} réunion du jury des lycéens pour présentation des dossiers à évaluer
 - Accompagnement de l'évaluation par les professeurs référents
- * **Mai 2021**
 - 3^{ème} réunion du jury pour choix final du gagnant du prix
 - Communication sur le Prix et le lauréat 2021
- Fin mai ou début juin 2021**
 - Remise du prix (10 000 € et trophée) à l'organisation sélectionnée sur le site du lycée Jean Cassaigne avec l'association *Les Amis de Mgr Cassaigne*

Annexe 2 - Pays éligibles au prix Jean Cassaigne 2020-2021

Afrique Sub-Saharienne	Angola Bénin Burkina Faso Burundi Cameroun Cap Vert République Centrafricaine Comores République démo. du Congo République du Congo Côte d'Ivoire Djibouti Érythrée Ethiopie Gambie Ghana Guinée Guinée-Bissau Kenya Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Niger Nigeria Ouganda Rwanda Sao Tome et Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Sud Soudan Swaziland (Eswatini) Tanzanie Tchad Togo Zambie Zimbabwe	Afrique du Nord et Moyen Orient	Algérie Egypte Maroc Syrie Territoires palestiniens Tunisie
		Asie	Afghanistan Bangladesh Birmanie Boutan Cambodge Laos Mongolie Népal Pakistan Philippines Sri Lanka Timor-Leste Vietnam
		Amérique latine et Caraïbe	Bolivie El Salvador Haïti Honduras Nicaragua
		Océanie	Kiribati Micronésie Papouasie Nouvelle Guinée Îles Salomon Vanuatu

Liste établie d'après les données de la Banque Mondiale consultées en janvier 2021. Cf. :
<https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

Annexe 3 - Comité d'experts

(Liste provisoire. D'autres experts sont susceptibles d'être mobilisés)

- **Frédéric Apollin**, agro-économiste, directeur de l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- **Stéphanie Barral**, agronome, sociologue de l'agriculture et de l'environnement, chercheuse à l'INRA
- **Danielle Barret**, historienne, normalienne, évaluation de l'impact,
- **Bernard Cornut**, énergie-changement climatique, géopolitique, spécialiste du moyen orient, ingénieur civil Génie rural, Eaux et Forêts
- **Jean-Jacques Gabas**, économiste, chercheur associé au CIRAD et maître de conférences à Sciences Po Paris.
- **Marie de Lattre-Gasquet**, économiste, chercheuse au Cirad en prospective et éthique, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, membre du CA de la Fondation Marianiste.
- **Anne Le Naëlou**, sociologue du développement, maître de conférence, Institut d'études du développement de la Sorbonne – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne